

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	25
Votant	27

Date de convocation : 27/01/2026

Affectation des résultats de l'exercice 2025

Délibération n°13-2026
Séance du 25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq Février, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Manthes sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, Yves CHAREYRE, Norbert COQUERAY, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Romaric FORT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Alain LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULET, Ludovic ROBERT, Jean-Marc ROOZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, Patrice TARDY-JEUNOT

Excusés et absents : Romain BOITEL, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Jean-Rémi FROGET, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Ludwig MONTAGNE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Philippe RIGNOL, Cédric ROUSSELET, Daniel SIRERA.

Pouvoirs : Alain NOIR donne pouvoir à Jean-Marc ROZIER, Daniel SIRRERA donne pouvoir à David BOUVIER.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Compte tenu des résultats de l'exercice 2025,

- Décide d'affecter la somme de **45 939.10 €**, correspondant au besoin de prélèvement pour la section d'investissement, au compte 1068 du Budget Supplémentaire de l'exercice 2026.
- Décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement fin 2025 de **889 314,81 €** sera reporté à la ligne 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2026.
- Décide d'affecter l'excédent cumulé d'investissement fin 2025 de **479 060.90 €** sera reporté à la ligne 001 en recettes d'investissement du Budget Primitif de l'exercice 2026.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

